

SUGGESTIONS POUR L'APPEL POUR UN NOUVEAU MAROC

Dans l'objectif du **développement humain** auquel aspire le peuple, la société marocaine doit avoir le courage et l'audace de mettre un terme aux archaïsmes qui bloquent l'adaptation de la société aux exigences éthiques d'un Etat moderne, qui se proclame **Etat de droit**. Il y va aussi de la réputation de notre pays dans le respect des normes internationales approuvées par les Etats, en prenant part à l'Organisation des Nations Unies et en acceptant toutes les obligations en découlant.

Parmi ces archaïsmes, il y a l'existence au sein de notre société d'un régime de patriarcat, dont les enfants et les femmes sont les premières victimes, parfois avec des conséquences dramatiques et tragiques.

L'impunité du viol dont sont victimes souvent des filles mineures, mais aussi des adultes est indigne de notre société. Le mariage forcé imposé à la jeune fille violée et au violeur auquel le juge offre ainsi une impunité est une démonstration d'une pratique archaïque qui ne devrait plus tolérer un appareil judiciaire respectueux des droits fondamentaux de la personne.

Notre pays a établi une constitution et des lois compatibles avec les normes internationales sur la protection des enfants, sur la répression des atteintes aux droits de la personne humaine. L'obligation de les faire respecter face aux violations des droits de l'enfant et des femmes est souvent détournée par la police et par l'appareil judiciaire, en se cachant derrière des traditions et des pratiques d'une époque révolue.

Il importe de souligner que l'**Etat de droit** dont notre pays se réclame et qui l'honore sur le plan international est souvent en retrait par rapport aux pratiques sociétales du patriarcat, du clanisme qui sévit à divers niveaux de la société et de l'administration. Cette démission de l'Etat face à ces pratiques contraires aux normes acceptées par notre pays est une atteinte grave à la réputation de notre pays. Elle est aussi une source d'inquiétude pour nos concitoyens ainsi confrontés à l'insécurité du respect des droits de la personne et du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

3 mai 2021

Centre Mohamed Hassan Ouazzani
pour la Démocratie et le Développement Humain